



vous informer

MIEUX COMPRENDRE VOTRE FACTURE DE COTISATIONS SUR SALAIRES DU MOIS DE JANVIER 2016

Une rectification de votre facture sur le 1^{er} trimestre, 2^{ème} trimestre et 3^{ème} trimestre peut être due à l'un ou plusieurs des motifs suivants :

Régularisation PFA.

Sur certaines factures, la régularisation PFA était erronée. Ces situations ont été revues et corrigées.

CSG/RDS pour les employeurs utilisant le TESA.

Suite à une anomalie technique, votre facture a été recalculée à tort au niveau de la contribution CSG et CRDS. Deux situations possibles :

- le montant de votre facture sera prélevé en date du 15/02/2016, vous recevrez dans les meilleurs délais une facture rectificative. En cas de régularisation en votre faveur, un virement bancaire sur votre compte sera effectué.
- la facture présente un solde en votre faveur : nous vous enverrons dans les meilleurs délais une facture rectificative.

Si vous rencontrez des difficultés particulières, nous vous invitons à prendre contact avec nos services au 02.98.85.79.79 ou sur notre site www.msa-armorique.fr, rubrique contact / Entreprise.